

*Date de la convocation : 20 octobre 2022
Nombre de délégués en exercice : 66*



Etaient présents :

Délégués titulaires :

Lydie ALTHAPÉ, Mohamed AMARA ,Muriel BAREILLE, François BAYROU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Michel BERNOS, Patrick BURON, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Frédéric CLABÉ, Jean-Yves COURREGES, Jean-Marc DENAX, Bernard DUPONT, Francis ESCALÉ, Claude FERRATO, Marc GAIRIN, Nadia GRAMMONTIN, Jean LABOUR, Daniel LACRAMPE, Sandrine LAFARGUE, Jean-Yves LALANNE, Francis LANSALOT-MATRAS, Patrice LAURENT, Jean-Simon LEBLANC, Marlène LE DIEU DE VILLE, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE Monique MOULAT, Marie-Claire NÉ, Jean-Louis PERES, Bernard PEYROULET, Valérie REVEL, Carine SARRIQUET, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA.

Délégués suppléants :

Charles PELANNE (a suppléé Isabelle LAHORE), Jeanine LAVIE-HOURCADE (a suppléé Philippe LALANNE), Jean LACOSTE (a suppléé Monique SEMAVOINE) Philippe LACROUX (a suppléé Jean-Marie BERCHON), Jean-Pierre GARROCQ (a suppléé Fernand MARTIN).

Etaient représentés :

Martine RODRIGUEZ a donné pouvoir à Jean-Marc DENAX, Bertrand VERGEZ-PASCAL a donné pouvoir à Patrice LAURENT.

Etaient excusés :

Christelle BONNEMASON-CARRERE, Marie-Pierre CABANNE, Marc DUFAU, Emmanuel HANON, Claude LACOUR, Yves LARROUTURE, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Michel OLIVÉ, Marc OXIBAR, Nicolas PATRIARCHE, Francis PEES, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Josy POUEYTO, Valérie RAMEAU, Didier REY, Eric SAUBATTE, Marc SEGUIN, Alain TREPEU.

Etaient absents :

Henri BELLEGARDE, Katty BROGNOLI, Serge CASTAIGNAU, Didier LARRAZABAL, Jérôme MARBOT, Elisabeth MIQUEU.

Secrétaire de séance : Carine SARRIQUET

**N° 6 - APPROBATION D'UN ACCORD POUR L'UTILISATION
D'OUTILS TECHNOLOGIQUES LINGUISTIQUES AVEC
LO CONGRÈS PERMANENT DE LA LENGA OCCITANA**

Rapporteur : Muriel BAREILLE

Mesdames, Messieurs,

Lo Congrès permanent de la lenga occitana est une institution scientifique et morale indépendante qui représente les acteurs et les utilisateurs de l'occitan – langue d'Oc. Il œuvre selon des principes d'action comme le respect de l'unité et de la diversité de l'occitan, la stabilité, la coopération, la représentativité des territoires linguistiques du territoire d'Òc, la collégialité des décisions et la diffusion de l'information.

Le Congrès a pour but de contribuer à la vitalité et au développement de l'occitan, en travaillant à sa connaissance, notamment par la production d'outils linguistiques de référence : dictionnaires généraux, dictionnaires spécialisés et outils nécessaires pour étudier, transmettre et utiliser la langue occitane, préconisations linguistiques (codification, syntaxe, terminologie et néologie).

Depuis 2018, le Congrès a participé à un projet de coopération technologique dans le cadre du programme européen opérationnel de coopération transfrontalière Espagne-France-Andorre (POCTEFA), entre les langues des Pyrénées (aragonais, basque, occitan) pour développer de nouvelles ressources et outils linguistiques, ainsi que de nouvelles applications en ligne pour faciliter l'utilisation des trois langues et l'accès multilingue au contenu par les utilisateurs finaux.

Ces outils linguistiques sont de véritables technologies de pointe développées en direction du grand public : la traduction automatique, la synthèse vocale, des applications innovantes (barre de traduction automatique et appli smartphone de traduction entre les langues des Pyrénées, lecteur de textes occitans intégrés à des sites internet, etc.).

Tout cela contribue grandement à faire tomber les barrières linguistiques.

Aujourd'hui, le Congrès souhaite obtenir une diffusion et une utilisation maximales de ces outils linguistiques, dans les territoires du projet, dont le Béarn.

La signature d'un accord pour l'utilisation d'outils technologiques linguistiques en langue occitane entre le Congrès permanent de la langue occitane et le Pays de Béarn, contribuerait à atteindre cet objectif.

En vertu de celui-ci, Le Congrès, en tant que gestionnaire technique du projet, met à disposition de tous, gratuitement, les outils de technologie linguistique développés sur son territoire. Il s'agit concrètement de la synthèse vocale en occitan (Votz), du traducteur automatique et de leurs implémentations dans des outils multilingues, et autres développements à venir.

Au regard de ces éléments, il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :

1 - Approuver l'accord pour l'utilisation d'outils technologiques linguistiques en langue occitane avec le Congrès permanent de la langue occitane ;

2 - Autoriser Monsieur le Président à signer les documents correspondants.

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures

Pour Extrait Conforme,


Le Président,
François BAYROU